

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

7000, AVENUE DE CHAMPCHEVRIER

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 4 octobre 2022, à 19 h**, à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

Lot numéro 1 005 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-138, **afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 7000, avenue de Champchevrier ;**

- Un agrandissement dans la marge arrière en proposant un dégagement de 3,86 mètres de la limite de propriété, alors que la grille des spécifications de la zone H-138 du RCA 40 exige une marge arrière minimale de 4,5 mètres;
- L'installation d'écrans au toit plus haut que les équipements mécaniques localisés au toit, alors qu'en vertu du paragraphe 1, de l'article 126 du RCA 40, il devrait être d'une hauteur équivalente à ces équipements;
- Des écrans au toit non conformes au paragraphe 2 de l'article 126, car ceux-ci ne sont pas suffisamment hauts pour rendre non visibles les équipements mécaniques au toit depuis un usage de la famille habitation adjacent à la propriété visée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 19 septembre 2022.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement